

n'intercale plus de cette façon les discours écrits dont il pourrait donner lecture en séance; mais qu'il ne saurait s'engager pour l'avenir à ne plus publier, sous sa seule responsabilité, tout ce qu'il lui conviendrait de livrer à la publicité.

« Sous le bénéfice de ces explications, le conseil passe à l'ordre du jour sur l'incident. »

CHRONIQUE LOCALE

Le *Mémorial de Lille* a publié, par ordre sans doute, la lettre que M. le Maire de Roubaix nous a adressée au sujet de l'exhibition du cadavre de la jeune Marcelly.

Mais le *Mémorial* n'a pas cru devoir reproduire notre réponse.

Serait-ce encore par ordre qu'il aurait ainsi agi ?

Nous nous bornons à signaler le procédé de notre grand confrère.

J. R.

Les électeurs du canton de Lille Sud-Ouest sont convoqués aux 21 et 22 mars à l'effet d'élire un membre du conseil général, en remplacement de M. Flament, décédé.

Les électeurs du canton d'Orchies sont convoqués à l'effet d'élire un membre du Conseil général, en remplacement de M. Des Rotours.

Divers journaux de Paris publient la lettre suivante :

« Paris, ce 29 février.

Monsieur le rédacteur,

Je vous informe que la municipalité de Roubaix-Tourcoing a l'intention de ne plus émettre d'obligations nouvelles.

Seulement, les obligations actuelles seraient converties de la manière suivante :

Moyennant une soule de 15 fr. par obligation, elles jouiraient d'un revenu annuel de 4 fr. seraient remboursables à 100 fr. et auraient droit comme par le passé aux lots distribués à chaque tirage.

Je vous garantis l'authenticité de ces renseignements et vous prie de les porter à la connaissance de vos abonnés.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

PLICHON.

Député du Nord.

M. J. Sy, receveur du bureau de l'enregistrement à Roubaix, est nommé receveur du bureau des successions à Lille.

Les cables électriques sous-marins de Boulogne à Folkestone et de Calais à Douvres, dont nous avions annoncé dernièrement la rupture, viennent d'être rétablis.

Nous rappelons au commerce que le traité postal entre la France et la Hollande est en vigueur depuis le 18 février. La taxe des lettres entre les deux pays est abaissée à 40 c.

Voici, au sujet du crime commis près de Wattrelos, quelques nouveaux détails que nous trouvons dans une lettre de Mouscron :

« Un crime épouvantable vient de jeter la consternation parmi les paisibles habitants de notre commune. La vengeance, l'amour semblent avoir été le mobile du crime, amour brutal dont les peuples les plus sauvages offrent à peine de rares exemples.

« A nos portes, dans la commune de Luignee, vivaient deux familles ouvrières, habitant presque sous le même toit. Gertrude Vaudekanteleera a vingt et un ans; sa conduite est exemplaire, elle est assidue au travail. Son voisin, Henri Duquesnoy, a vingt-deux ans.

« Duquesnoy recherchait Gertrude en mariage, mais celle-ci, qui le connaissait pour un mauvais sujet adonné à la boisson, se refusait obstinément à l'épouser. Plusieurs fois, dans sa colère, Henri chercha à rencontrer Gertrude ou ses frères et les accabla de coups. La justice intervint et le drôle fut condamné une première fois à un mois de prison; il était cité à comparaître demain, une seconde fois en justice, et les faits qui devaient l'y amener n'étaient que trop patents; il ne pouvait se dissimuler une nouvelle et plus grave condamnation.

« Jeudi matin, Gertrude, se rendant à son travail à Roubaix, avait eu la sage précaution de se faire accompagner d'une de ses amies d'atelier. Chemin faisant, elle se retourne, et aperçoit Henri qui la suit. Instinctivement, les deux jeunes filles se mettent à courir pour gagner un refuge dans une maison voisine, mais la frayeur retarde leurs pas et Henri les rejoint à environ vingt mètres du cabaret qu'elles pensaient atteindre; il est armé d'un de ces couteaux dont on se sert dans les campagnes pour couper le pain. Il se rue sur Gertrude, comme une bête féroce sur sa proie, et lui fait vingt-cinq blessures des plus graves.

« Le frère de la jeune fille suivait, mais de loin, la même route; aux cris poussés par sa sœur, il accourt, ignorant la gravité de la scène qui venait de se passer et croyant qu'il ne s'agissait que d'une volée de coups de poings; mais dès qu'Henri l'aperçoit, il se présente à lui avec le couteau teint du sang de sa sœur et l'en menace ainsi que les personnes accourues sur le lieu de l'événement.

« Dans ce moment de trouble, le bourreau parvint à s'enfuir.

« Au moment où ces détails nous sont transmis, Gertrude respire encore, mais son état est désespéré.

« Quant à Henri Duquesnoy, il est entre les mains de la justice. »

La foule s'arrête depuis quelques jours, rue Royale à Lille, devant le magasin de M. Gruson où elle admire un coffre-fort de grandes dimensions qui est un véritable chef-d'œuvre de serrurerie. Ce coffre-fort est destiné à l'une des maisons de banque les plus importantes de cette ville. Les pièces d'or et les billets pourront s'y accumuler en toute sécurité; car le coffre est d'une solidité à toute épreuve et peut résister à tous les effets d'un incendie. De l'avis de tous les constructeurs, les produits de la maison Gruson peuvent se mesurer avec avantage avec ceux des premières maisons de l'Europe, et il est probable que, si le coffre-fort dont nous parlons avait figuré à l'exposition universelle de 1867, il eût obtenu une récompense de premier ordre. Quoiqu'il soit, nous avons à Lille un fabricant dont la spécialité ne laisse rien à désirer, et nos grandes maisons de banque et de commerce n'ont plus besoin d'aller à Paris ou à l'étranger pour faire l'acquisition d'un coffre-fort.

MM. les actionnaires de la *Compagnie Immobilière du Nord*, société à responsabilité limitée, au capital de 1,000,000 de francs, sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le 24 mars 1866, à deux heures et demie de relevée, à la banque de Belgique à Bruxelles. 7548

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 1^{er} mars 1866.

Sommes versées par 103 déposants, dont 18 nouveaux. 16,780

39 demandes en remboursement. 9,412 1/2

Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Louis Watine et Charles Bourbier, directeurs.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

Tribunaux

La cour de Poitiers vient de résoudre affirmativement la question de la responsabilité des membres du conseil de surveillance. Il s'agissait de l'affaire de la maison Vinet dont la catastrophe a entraîné la ruine de nombreuses familles. Le conseil de surveillance, condamné en première instance, avait interjeté appel. La cour a confirmé le jugement, en ce qui touche le principe et la nature de la responsabilité; elle a réduit seulement le chiffre des dommages-intérêts à 300,000 francs.

Le journal *l'Ordre*, d'Arras, a encore à répondre à une poursuite résultant de la publication d'un compte rendu *autre* ou *parallèle*.

L'affaire viendra vendredi, 6 mars, devant le tribunal civil d'Arras, jugeant en correctionnel.

Le tribunal correctionnel de Besançon a rendu, son jugement dans l'affaire de la brochure : *Une élection dans le grand-duché de Gêrolstein*.

M. le docteur Edouard Ordinaire, propriétaire et maire à Maizières, auteur du trop spirituel opuscule a été condamné à 40 jours de prison, 300 fr. d'amende et 2,000 fr. de dommages-intérêts envers les parties plaignantes, MM. Bidalot père et fils, et le colonel Tripard.

M. Valder, l'imprimeur, a été condamné à 200 fr. d'amende.

Quant à l'éditeur, M. Dentu, il a été acquitté.

FAITS DIVERS

Nous trouvons dans le *Courrier des Etats-Unis* le touchant petit tableau de mœurs judiciaires américaines qui suit :

Un gros Allemand dont la face rubiconde respirait la santé et la bonne chère, se présentait avant-hier devant le juge Dowling, au tribunal de police des Tombes, et accusait un pauvre petit garçon de dix ans, pâle, en haillons, misérable, de lui avoir volé un pain.

— Mon enfant, dit le juge avec compassion, vous ne devez jamais rien voler, jamais, dans aucun cas. Si vous étiez allé — ajouta le magistrat non sans un sourire ironique, — trouver ce brave homme, qui, assurément, est bon et généreux, puisqu'il est riche et heureux, il vous aurait certainement donné à manger autant que vous en aviez besoin. Mais il ne fallait pas voler.

— Monsieur, répond l'enfant, je n'avais pas d'argent et j'avais bien faim.

— N'avez-vous pas un père ou une mère ?

— Non, monsieur, ils sont morts.

— Et qu'est-ce que vous faites pour vivre ?

— Je vends des journaux, monsieur.

— Eh bien, n'avez-vous pas gagné assez hier pour payer votre dîner ?

— Monsieur, il faisait très-froid, hier, il n'y avait personne dans les rues, et je n'ai fait que juste pour mon logement.

— Est-ce que vous avez de l'argent, à présent, pour racheter des journaux ?

— Je n'ai pas un sou, monsieur.

— Bien, venez ici. Vous paraissez honnête, quoique vous ayez volé un pain. Prenez cela; — (ici le juge tire un billet de son porte-monnaie et le donne à l'enfant qui rougit de joie.) — Faites-en bon usage, et revenez ici chaque jour me dire comment vont vos affaires. Allez, et ne péchez plus.

Inutile d'ajouter que le pauvre enfant ne se l'est pas fait dire deux fois et qu'il s'en est allé le cœur épanoui. Et le cœur plus pur aussi sans doute, — car il y a chance que la charité réellement chrétienne du magistrat ait fait juste le contraire de ce qu'aurait fait la maison de correction, — un honnête homme au lieu d'un coquin.

Le *Messageur du Midi* raconte en ces termes une audacieuse escroquerie, dont la maison Rothschild aurait été victime :

Un gentleman paraissant appartenir au meilleur monde se présente dernièrement rue Laflitte, avec une lettre de crédit, chez le roi de la finance. Sa conversation, ses rapports, son langage montrent manifestement en lui un homme habitué à manier de grosses affaires.

Un commencement de relations s'établit. Plusieurs lettres de crédit se succèdent et sont acquittées.

— A propos, monsieur le baron, dit un jour négligemment notre capitaliste, je vais quitter Paris pour quelque temps, et j'ai chez moi un solde de six cent mille francs dont je voudrais me débarrasser. Je voudrais vendre le tout en bloc, et pour cela, que me conseillez-vous de faire ?

— Oh ! mon Dieu ! pour vous faire plaisir, je vous les prendrai, si vous voulez dit le baron.

On discute les prix, on tire un peu d'un côté, un peu de l'autre, et enfin l'on tombe d'accord. Le marché est conclu.

Les obligations sont livrées. Le nombre est bien conforme au chiffre annoncé. Les six cent mille francs sont comptés, et notre capitaliste prend le chemin de fer.

Quelques jours après, les obligations arrivent naturellement à cet océan qu'on appelle la Bourse, ou viennent s'engouffrer toutes les rivières de la spéculation. On en vend, on vérifie les titres, et, arrivé à cette pierre de touche définitive, on s'aperçoit... que toutes les obligations sont faussées !

Les titres étaient si bien falsifiés qu'il a fallu le contrôle des livres de la compagnie pour découvrir les faux.

Espérons qu'on pourra retrouver ce trop habile chevalier d'industrie.

Une Aventure en Chemin de fer

Les dames qui voyagent seules en chemin de fer sont souvent exposées à des désagréments; je ne crois pas cependant que depuis l'invention de la machine à vapeur, on ait enregistré dans les journaux un fait analogue à celui qui s'est passé la semaine dernière entre Eisenach et Hambourg.

Une jeune et jolie institutrice anglaise était partie d'Eisenach pour aller à Hambourg dans une famille allemande; afin de se mettre à l'abri de mille petits inconvénients, tels que l'odeur du cigare, les ornières, etc., elle avait pris un billet de première. — Un peu avant la tombée de la nuit, à la station de Gerstungen, elle voit entrer dans son wagon un monsieur porteur d'un manteau à fourrure, d'un passe-montagne à oreillettes rabattues et d'un immense cache-nez qui lui montait jusqu'aux yeux. Ce personnage friteux tenait à la main un sac de voyage.

Miss Boyne avait jeté sur le nouveau venu un regard investigateur; l'idée d'être seule avec un jeune homme l'effrayait à tel point qu'elle songeait à changer de compartiment; mais les allures de son compagnon, qui ne la regardait même pas, la rassurèrent, et elle resta dans son coin. Un coup de sifflet et le train repartit.

— Enfin ! dit l'homme au cache-nez, se parlant à lui-même, je croyais que nous étions ici pour la nuit. Personne ne m'a vu, je l'échappe belle. A l'œuvre, maintenant.

Manteau, cache-nez, passe-montagne, furent enlevés avec une rapidité fievreuse.

Miss Boyne s'aperçut d'abord que son compagnon avait une magnifique barbe blonde, et puis qu'il était vêtu en paysan.

— Il s'est trompé de wagon, pensa-t-elle; à la première station on le fera descendre.

Pendant qu'elle réfléchissait ainsi, le prétendu paysan s'était emparé de son sac de voyage et l'avait ouvert. Il en retira une glace microscopique et une paire de ciseaux.

— Les malins ! murmura-t-il; ils voudraient bien me pincer; je vais leur jouer un tour.

Jusqu'ici il n'avait pas eu l'air de remarquer qu'il avait une compagne.

— Mademoiselle est allemande ? demanda-t-il tout à coup à miss Boyne tout en se mirant dans sa glace, ses ciseaux à la main.

— Non, Anglaise, répondit celle-ci du bout des lèvres.

— Tant mieux ! les Anglaises savent généralement se servir de leurs doigts; j'ai besoin que vous me rendiez un petit service.

— Si je puis vous être utile, je le ferai avec plaisir.

— Il s'agirait, mademoiselle, de me couper les moustaches et la barbe, et cela le plus ras possible de la peau.

— Coupez votre barbe ! vous voulez rire, sans doute.

— Est-ce oui ou non ?

Sur la réponse négative de la jeune fille, il tire de sa poche un revolver, et s'adressant à cette pauvre jeune personne :

— Dites oui, ou je fais feu.

— Oui, dit miss Boyne, faiblement.

— Voilà mes ciseaux, dépêchez-vous.

Et il s'agenouilla devant l'Anglaise, lui présentant tour à tour le menton, la joue droite et la joue gauche. La belle barbe disparut jusqu'au dernier poil.

— Me laisserez-vous tranquille, maintenant, s'écria miss Boyne.

— Pas encore; vous avez la main lé-

gère, débarrassez-moi donc de mes cheveux.

Il fallut bon gré, mal gré, consentir à cette seconde coupe encore plus désagréable que la première, car l'opéré, pour faciliter le travail, mit tranquillement sa tête sur les genoux de sa perruquière.

Lorsque ce fut fini, il se mira dans sa glace.

— Parfait ! parfait, fit-il, je ne me reconnais plus moi-même. Quand j'aurai changé de costume, je défis les plus fins limiers de me mettre la main au collet.

— Auriez-vous l'intention de changer de costume en ma présence ?

— Si cela ne vous offusque pas trop, miss.

Ce disant, notre homme tirait de son sac un uniforme d'officier et se mettait en devoir de tirer ses habits.

— Oh ! c'est par trop fort, s'écria miss Boyne.

— De quoi, de quoi, des manières ? Supposez que vous êtes mariée et que votre mari fait sa toilette de nuit.

Il ne restait plus que son pantalon.

— Tournez-vous de l'autre côté, dit-il, j'arrive en caleçon.

Au bout de dix minutes, le costume de paysan était enfoncé dans le sac, et l'individu lançait le tout sur la voie. Il se faisait temps, on approchait de Cassel.

— Miss, dit alors le faux officier, si vous avez le malheur de souffler mot de ce qui s'est passé entre nous, vous vous en repentirez tôt ou tard.

L'Anglaise ne répondit que par un signe de tête. Le train s'arrêta, et quelqu'un ouvrit la portière. C'était un agent. A la vue de l'officier qui voulait descendre, il s'écarta en lui demandant :

— Vous n'auriez pas aperçu, à la dernière station, un voyageur en manteau fourré, avec cache-nez et passe-montagne ?

— Non, fit l'officier, le train va filer; j'ai besoin d'aller prendre quelque chose.

Avant que la portière fut refermée, miss Boyne, quittant son coin, cria à l'agent :

— Le voyageur que vous cherchez, c'est ce faux officier; arrêtez-le.

L'agent courut après l'inconnu et le rattrapa. Miss Boyne s'était vengée. Celui qui l'avait fait perruquière malgré elle n'était autre qu'un caissier infidèle, qui avait disparu d'Elisenach, en emportant le magot.

MENUS PROPOS

J'ai fait le serment de ne plus parler politique. Lorsque, en effet, je songe que, dans un mois au plus tard, je pourrai moyennant soixante-quinze mille francs d'amende, quatre-vingts ans de prison, la privation de tous mes droits civils ou in-civils et la perspective de l'échafaud, discuter dans un journal à moi, la hauteur des réverbères, je serais bien naïf d'espérer dès maintenant un si séduisant avenir.

Je ne m'en permets pas moins de déclarer ici que j'ai éprouvé l'autre jour une des plus douloureuses déceptions qu'il soit donné à un électeur de ressentir. J'avais lu dans le *Moniteur* du matin un discours extrêmement bien fait d'un membre de la majorité. Il n'avait rien de blessant pour le corps des journalistes, et quoiqu'il eût été prononcé avec une certaine violence, il faisait jusqu'à un certain point appel à l'apaisement des passions.

— Jamais, me disais-je, le côté droit n'a rien prononcé d'aussi conciliant. C'est évidemment un des meilleurs discours de la session.

Et comme à l'issue de ma lecture, je disais à un de mes amis :

— Avez-vous lu ce discours de député de la droite ?

— Mais oui, me répondit-il. Il paraît qu'il est devenu fou subitement. On l'a conduit dans une maison de santé après la séance.

Voilà ma chance. Je lis une improvisation. Je la trouve très réussie et on m'apprend qu'elle a été débitée par un aliéné. On devine facilement dans quelle situation je me trouve depuis cette algèbre : je n'ose plus jeter les yeux sur un discours sans me demander à quelle maison de santé a été conduit celui qui l'a prononcé. Comme je n'ai absolument rien compris à ce qui a été dit, ces temps derniers, relativement à la presse, il n'y a rien d'étonnant à ce que nous soyons tous plus ou moins inquiets.

Mais la question n'est pas là : quoique le député en question ait rendu jusqu'ici au pays des services tellement cachés que celui-ci ne s'en est pas encore aperçu, je déplore la mésaventure dont il est tombé victime; cependant, comme mes larmes ne peuvent tenir lieu de bulletins de vote, il s'agit de savoir quand on s'occupera de le remplacer. Il serait, en effet, assez singulier qu'un citoyen incapable de régler ses propres affaires continuât à présider aux nôtres jusqu'à l'expiration de son mandat.

On me dira, on m'a même déjà dit qu'il y aurait mauvais goût à procéder ainsi au remplacement d'un député encore vivant, mais savez-vous où peut mener cette théorie humanitaire ? Supposons qu'un soir de canicule, échauffée par l'éclairage au gaz dont les rayons tombent du plafond sur des crânes pour la plupart dénudés, supposons, dis-je, que la Chambre tout entière perde subitement la raison.

Il serait impossible qu'on laissât longtemps celui-ci venir à la tribune parler de son pot-au-feu qui n'était pas assez sale, et cet autre répondre au discours de l'honorable propropiant que la tête de veau en tortue est bien préférable aux cardons à la moelle.

Il n'y a aucune raison pour qu'on ne fasse pas pour un ce que l'on ferait

évidemment pour tous. Si le président lui-même se trouvait tout-à-coup frappé d'aliénation sur son siège curule, et qu'il se mit à interpellier, en ces termes, un orateur applaudi :

— Monsieur, les considérations que vous venez de présenter, répondent parfaitement au sentiment de la Chambre. En conséquence, je vous rappelle à l'ordre.

On peut affirmer, sans être taxé de compte-rendu même horizontal, même concave, que ledit président serait remplacé dans les vingt-quatre heures. Il est, d'ailleurs, impossible qu'un département se trouve représenté pendant une ou plusieurs années par un épanchement au cerveau. Vous figurez-vous les électeurs s'abandonnant le matin pour se dire :

— Eh bien, que pense notre élu sur la loi sur le timbre ?

— Il pense qu'il faudrait rétablir les combats de taureaux et décorer tous les garçons de café.

— Tiens ! il a changé d'opinion alors. L'année dernière, il avait demandé qu'on nommât la reine des grenouilles rédacteur en chef du *Constitutionnel*, et que les députés fussent tenus d'assister aux séances dans des costumes en poil de lapin.

Cette position est certainement choquante pour la dignité d'un chef-lieu. Or, comme la France a le besoin le plus urgent d'être représentée, maintenant qu'on a convoqué les médecins, il n'est que temps de convoquer les électeurs.

FIGARO.

51 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES

Adresser (en mandat-poste ou timbres-poste) cinq francs au directeur du Bureau-Exactitude, 68 rue Rivoli, Paris, et en recevoir, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain de 342 lots et

5 GROS LOTS, 350000 F.

7504

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Charles Joseph Maquet, teinturier, et Stéphanie Augustine Bouchez, tisserande.

Joseph Lemaire, menuisier, et Hortense Dujardin.

Edouard François Debuisne, tisserand, domicilié à Taintegnies, et Marie Catherine Lemaire, hobeuse.

Alfred Jules César Joseph Foveau, boulanger, et Emma Knudde, boulangère, à Lille.

NAISSANCES.

1 mars. — Emile François Gustave, fils légitime de Gustave Jules Marga et de Marie Louise D'hondt.

Emilie, fille légitime d'Isidore Victor Pourtrain et de Zoé Emma Lefranc.

Clémence Florence, fille légitime de Pierre Joseph Masseur et de Sophie Desmettre.

Gustave, fils légitime d'Alfred Manem et de Philomène Joseph Delemmes.

Josephine Ficheline, fille légitime de Louis Ernest Pinchon et de Philomène Hermance Verquin.

Marie Louise, fille légitime d'Allard Dewilde et de Marie Thérèse Demeirleir.

Céline, fille légitime de Fidèle Joseph Briet et de Silvie Joseph Bataille.

Clémence, fille légitime de Pierre François Debackere et de Marie Christine Dewaële.

Palmire, fille naturelle de Françoise Pétronille Lassaire.

Pierre, fils légitime de Louis Victor Leroy et d'Alexandrine Dubois.

Pierre, fils légitime de Jean Liévin Bocqué et de Marie Joseph Cobbaut.

Henri Paul, fils légitime de Jean Baptiste Joseph Nisse et d'Anne Marie Mazure.

Elise, fille légitime de Jean François Duquelzar et de Cécile Brulois.

Jules Arthur, fils légitime de Charles Louis Devos et de Louise Marie Crépin.

Irma Philomène, fille légitime de Désiré Joseph Desablins et de Josephine Clémentine Her.

2 Mars. — Henri, fils légitime d'Adolphe Herremans et de Jeanne Catherine Herremans.

Hermance, fille légitime de Jean Baptiste Voreux et d'Adelina Constance Dubois.

Jeanne Amélie, fille légitime de Théodore Roty et d'Adelaide Levas.

Jules Désiré, fils légitime de Pierre Joseph Quévreux et d'Hermance Joseph Ottevaere.

DÉCÈS.

1er mars. — Arthur Constant Dambrine 4 mois, rue de l'Hermitage.

Henri François Devogheleare, 4 ans, rue Blanchemaille.

François Donders, 25 ans, tailleur d'habits, Hôpital.

Henri Joseph Deseat, 66 ans, propriétaire, rue Pellart.

Sidonie Caillaud, 20 ans, ménagère, Hôpital.

Auguste Dieperinck, 16 jours, Hôpital.

Julienne Van Royen, 68 ans, ménagère, rue St-Etienne.

Philomène Marie Devos, 6 mois, rue des Filatures.

2 mars. — Florimond Joseph Lambrecq, 8 ans, Fontenoy.